



JET du 4 décembre 2012

# La gestion territoriale des activités

Concertation pour l'élaboration d'une charte Natura 2000 sur le massif du Bargy



*Création d'une commission pour l'ouverture des voies d'escalade au sein du site*

Marc Chuard, Président du COPIL Natura 2000 du Bargy  
Marion Rivollet, chargée de mission Natura 2000



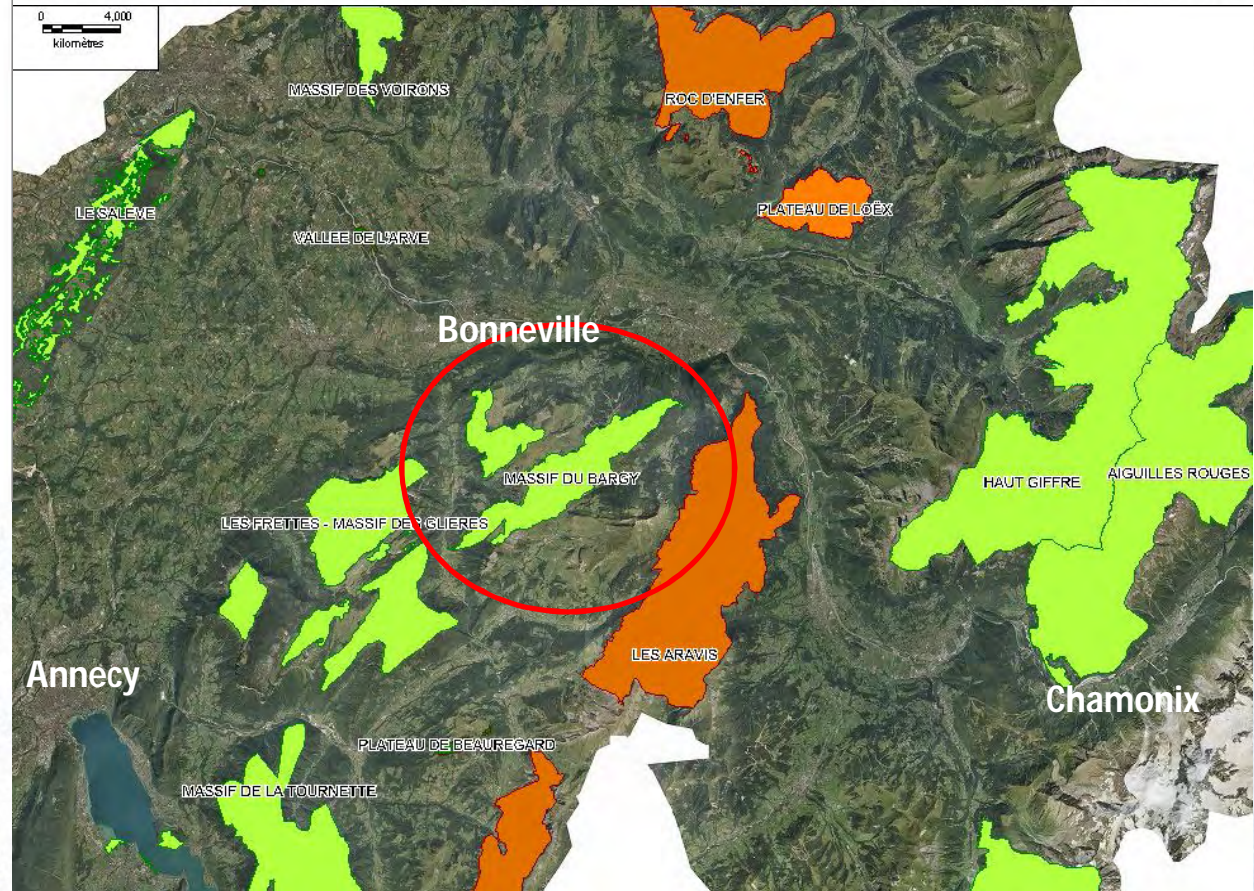
# Déroulement de la présentation

1. Présentation du site Natura 2000 du Bargy
2. La démarche d'élaboration de la charte de site
3. La création d'une commission « ouverture de voies d'escalade »

# 1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000 DU BARGY



# Situation



Un site situé en Haute Savoie

Un réseau de sites Natura 2000 alentours important

# Le site Natura 2000 du Bargy



Face Sud



# Le site Natura 2000 du Bargy

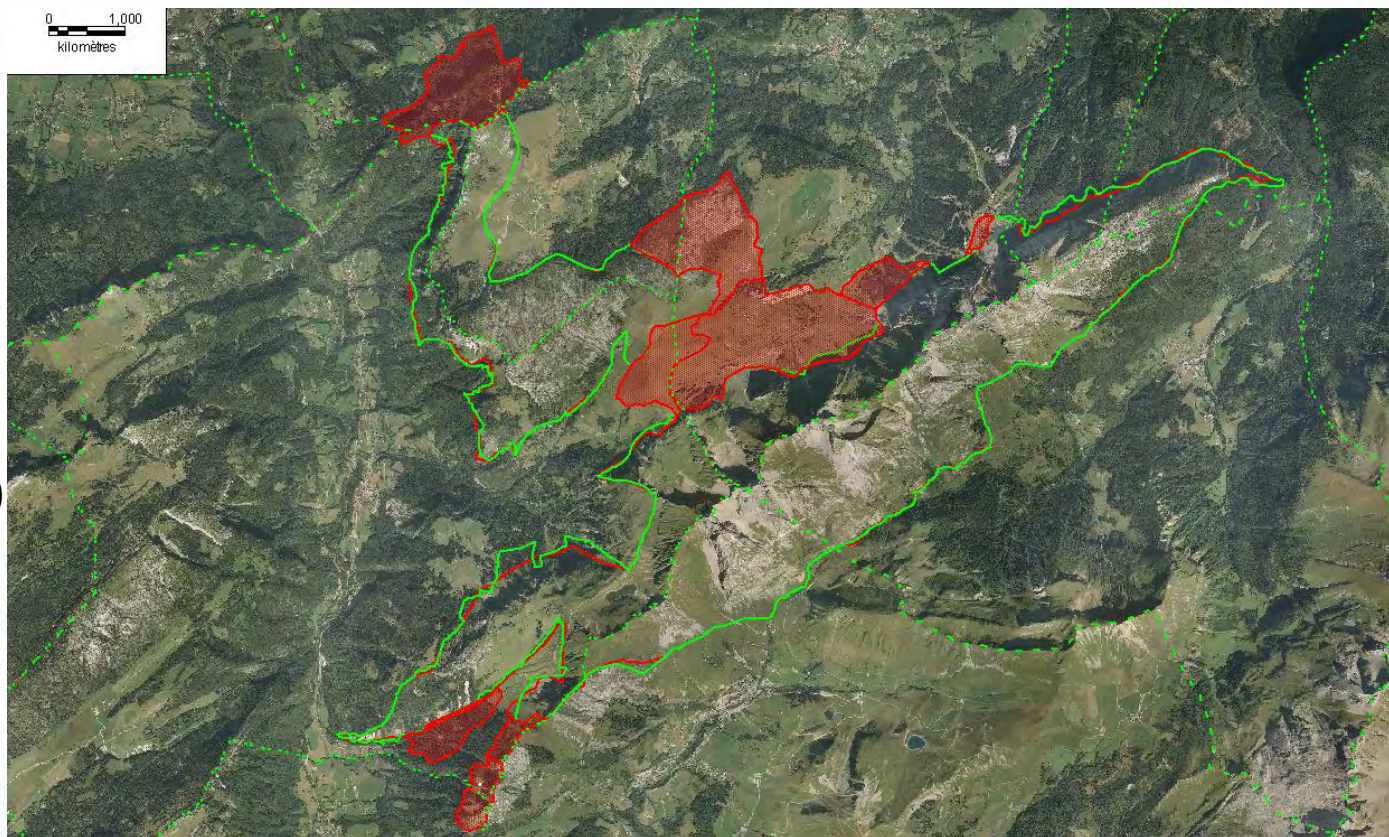
Site Natura 2000 Bargy  
(Haute Savoie)  
FR-8210106 Oiseaux  
FR-8201705 Habitats

Surface : 2 900 ha (+  
démarche d'extension en  
cours : nouveau périmètre  
avec extension = 3651,50ha)

7 communes impliquées :

- Brizon
- Grand-Bornand
- Marnaz
- Mont Saxonnex
- Petit-Bornand-les-Glières
- Le Reposoir
- Scionzier

2 communes supplémentaires  
avec les zones d'extension  
(Entremont et Bonneville)



Ligne verte continue : périmètre désigné par arrêté ministériel

Polygones pleins en rouge : propositions d'extension

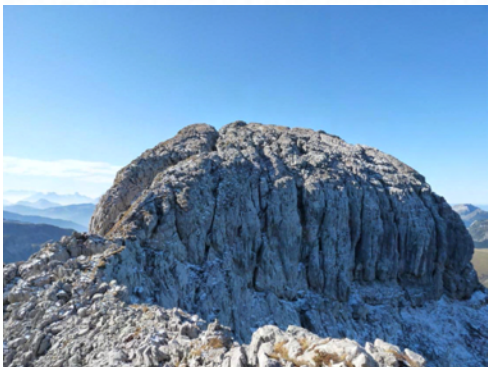
Ligne rouge : recalage du périmètre initial sur es limites  
cadastrales (modifications à la marge)

Lignes pointillées vertes : limites communales

**LE GRAND BORNAND**  
— STATION VILLAGE —



# Les grands types de milieux présents et les espèces « phares »



## Milieux Rocheux (1/3 du site)

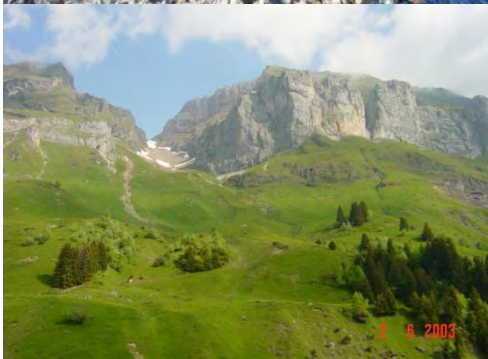
Falaises

Lapiaz

Eboulis

...

Seule station à  
**Pavot des Alpes**  
française



## Milieux ouverts

Pelouses subalpines

Pelouses à Nard

Landes

...

## Un fort intérêt pour les oiseaux et les rapaces

Le site accueille le 1<sup>er</sup> couple de gypaète  
à s'être reproduit dans le milieu naturel  
suite à sa réintroduction dans les Alpes  
(un des couples les plus productifs)



© Antoine Rezer / CCFG-Natura 2000  
Bargy



## Milieux forestiers

Pinèdes

Hêtraies sapinières

Boisements de ravin

...

## Sabot de vénus

Dont une station à  
400 pieds



© Antoine Rezer / CCFG-  
Natura 2000 Bargy



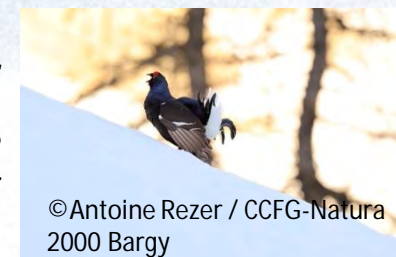
## Milieux humides

Buttes à sphaignes

Mares à rubanier

## Un fort intérêt pour les galliformes

Tétras Lyre en particulier



© Antoine Rezer / CCFG-Natura  
2000 Bargy

## Les habitats et espèces d'intérêt communautaires

Des espèces et habitats montagnards



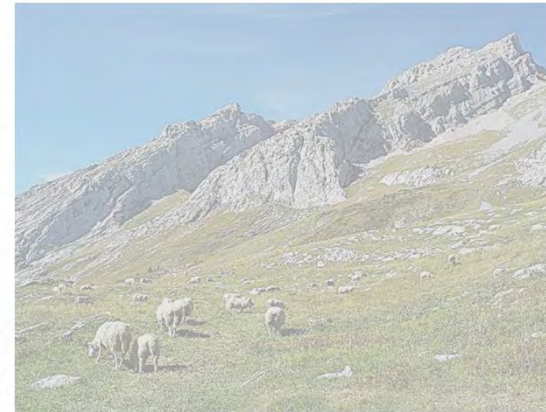
*24 habitats d'intérêt communautaires dont certains classés comme prioritaires à l'échelle européenne*

*15 espèces d'intérêt communautaire (faune-flore)*

*Un des seuls sites du département à héberger des espèces à la fois à affinités boréales (ex: lagopède alpin) et à affinités méditerranéennes (ex : perdrix bartavelle)*

## Les enjeux

Maintenir une activité pastorale traditionnelle extensive, garante de la présence de milieux ouverts intéressants



Concilier protection des espèces, en particulier lors des périodes cruciales de reproduction et d'hivernage, et activités de sports et loisirs





# L'élaboration du DOCOB sur le site

Une élaboration technique débutée en mars 2011, un achèvement prévu début 2013

- 2011 : réalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques
- 2012 : concertation pour l'élaboration des objectifs de développement durable puis des mesures
- Fin 2012 : transcription des mesures dans les cahiers des charges des contrats et la charte de site et rédaction du DOCOB

Une démarche qui s'est voulue concertée

- 34 membres au COPIL (+ 3 collectivités associées à titre consultatif)
- Plus 115 personnes invitées aux groupes de travail (par réunion 20 à 5 participants selon les thématiques)
- 11 réunions de groupes de travail thématiques pour préparer le contenu du DOCOB avant les COPIL
- 2 ateliers de terrain présentant les mesures sur le terrain
- 4 COPIL
- 2 « bureaux » (=réunions des maires du périmètre)
- 2 réunions d'information auprès des agriculteurs et des acteurs des sports et loisirs
- Des actions de communication diverses dont 1 baptême de gypaète!



# 2. L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DE SITE

## Engagements et recommandations en faveur des objectifs Natura 2000

Légende  
Engagement  
Recommandation

### Massif du Bargy

#### Milieux herbacés et zones humides



Faire favoriser les usages pastoraux pour entretenir les prairies et landes ou les forêts fauchées.



Éviter l'urbanisation des zones d'intérêt, aménagements particuliers, aménagements particuliers, aménagements particuliers.

Ne pas détruire les espèces en période de nidification de la Pie-Grièche Ecorchée et maintenir quelques gros cygnes pour permettre à la Pie-Grièche de nichier tout au long de l'hiver. Favoriser le peuplement par les figuiers.



Favoriser l'entretien des équipements pastoraux : points d'eau, etc.



Encourager l'entretien agricole à signer une MAET.



Pour la restauration des milieux, privilégier la plantation au broyage et limiter les traitements chimiques du couvert végétal (herbicides, etc.).



Sur les vallées humides, éviter la plantation d'arbres, privilégier en priorité les peuplements et privilégier les espèces à faible portance pour permettre dans le milieu.



Ne pas détruire les prairies, peuzaux et landes. Ne pas détruire les prairies ou occasionnelles (aménagement ou occasionnelles) les zones et les tourbières.



Ne pas faire de plantations artificielles sur les milieux naturels herbacés ou sur les zones humides.



Ne pas déranger la faune présente sur le site, ne pas détruire des œufs ou des nids.



Limiter le dérangement en période sensible en évitant la fréquentation des zones hivernales et de nichées dès que cela est possible (informations disponibles auprès de la structure porteuse).



Projet

#### Forêts de montagne



Dans les secteurs exploités, pratiquer une sylviculture de jardinage ou irrégulière par bouquet pour favoriser la régénération naturelle et le mélange d'essence.



Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 1 ou de 4ha d'un seul tenant sauf situation exceptionnelle et autorisation du COPIL.



Sauf accord du COPIL, ne pas exploiter les cembraies, les pinèdes à crochet et les boisements de ravin.



Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et sur pied).



Éviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur sols détrempés pour éviter leur compactage.

Limiter les gros travaux forestiers d'avril à fin juillet pour limiter au maximum le dérangement des oiseaux forestiers d'intérêt.

Privilégier la régénération naturelle. En cas de plantations, maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux.

Conserver au maximum les différentes strates en sous étage.



Pour les plantations, utiliser des essences objectives adaptées à la station forestière, conformément au « Guide des Stations des Alpes du Nord ».

#### Milieux rocheux

Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire et préserver les zones de nidification des rapaces rupestres.



Demander une expertise auprès de la commission « ouverture de voies » dès lors que je souhaite implanter une voie d'escalade, une via ferrata, parcours aventure... Cette cellule rendra un avis délibératif sur mon projet et pourra au besoin, valider le projet ou demander des aménagements.



Effectuer l'entretien de l'équipement en dehors des périodes de reproduction.



#### Les acteurs des sports et loisirs s'engagent pour le Bargy



Informez la structure opératrice de toute nouvelle pratique sportive ou de loisirs pouvant avoir un impact sur la conservation des habitats et des espèces et demandez une expertise auprès de la structure porteuse pour implanter un nouvel aménagement destiné à la pratique de loisirs (sentier, site de décollage...). Pour les voies d'escalade et via ferrata, se reporter à l'Annexe spécifique.



Pratiquer la photographie de manière respectueuse : s'attacher à se fondre dans le paysage et chercher à ne pas provoquer, par son activité, une modification dans le comportement des espèces, éviter de s'approcher des sites de reproduction et d'hivernage et ne pas employer de méthodes dérangeantes telles que la repose.



\* COPIL : Comité de Pilotage (organe assurant l'élaboration et la mise en œuvre du Document d'objectif ou DOCOB (plan de gestion du site Natura 2000)

\*\* MAET : Mesure Agro Environnementale Territorialisée (contrat passé avec les agriculteurs volontaires pour mettre en place des mesures protection de la biodiversité en lien avec l'activité agro-pastorale)

# Un document synthétisé sur une double page

La charte est accompagnée d'une annexe explicative et d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

## Recommandations générales

En signant cette charte et le formulaire de déclaration d'adhésion en tant que propriétaire ou représentant d'une collectivité sur le site Natura 2000 du massif du Bargy :

- ✓ Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité
- ✓ J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000 (double page précédente) pour les milieux qui concernent mes terrains et je m'engage à les respecter pour une période de 5 ans.
- ✓ Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site à laquelle la charte Natura 2000 ne se substitue nullement (Loi sur l'eau, site inscrit, site classé...)
- ✓ Je m'engage à informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits
- ✓ J'informe tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci
- ✓ J'informe la structure animatrice du DOCOB Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- ✓ J'autorise l'animateur Natura 2000 ou des experts désignés par l'animateur à mener, sur mes terrains engagés et après m'en avoir informé, des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Je peux être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ces engagements. En cas de refus d'un contrôle ou de non-respect de ces engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages associés à cette charte pour une durée de 1 an.

## Avantages garantis par l'adhésion à la charte :

- Exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriété rurale
- Certificat de garantie de gestion durable des forêts.

## Comment adhérer à la charte ?

Pour toute adhésion, contactez la chargée de mission Natura 2000 : Marion Rivollet, Tel 04 50 25 60 14, [m.rivollet@ccfa.fr](mailto:m.rivollet@ccfa.fr)

Pour adhérer, il vous faudra transmettre les documents suivants à la DDT 74 avant la fin novembre de l'année pour laquelle l'exonération est demandée :

- Copie de la charte signée et livret annexe paraphé
- Formulaire de déclaration d'adhésion dûment rempli
- Copie des pièces d'identité des signataires (cartes d'identité)
- Plan de situation des parcelles engagées

Plus d'infos sur [www.ccfa.fr/natura-bargy](http://www.ccfa.fr/natura-bargy) ou [m.rivollet@ccfa.fr](mailto:m.rivollet@ccfa.fr) ou au 04 50 25 60 14

Projet

## Charte Natura 2000 du massif du Bargy

Site FR FR8201705 et FR8210106



### Un réseau de sites européen dans lequel est intégré le massif du Bargy

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces ou des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

Le massif du Bargy est un site de montagne des préalpes calcaires. Si la biodiversité y est aujourd'hui relativement importante et, dans sa majorité, en bon état de conservation à l'échelle du site, plusieurs menaces pèsent sur cet état, en particulier le développement de la fréquentation et la fermeture des milieux.

La majeure partie du territoire est couverte par des habitats d'intérêt communautaire (que ce soit des milieux rocheux, des milieux ouverts herbacés ou encore des milieux forestiers) dont certains sont classés "prioritaires" à l'échelle européenne comme certaines zones humides. De nombreuses espèces rares à l'échelle des Alpes sont également présentes. Le site est particulièrement intéressant pour les oiseaux : il est l'un des rares sites de Haute-Savoie à offrir une telle amplitude d'espèces, hébergeant à la fois des oiseaux à affinités boréales telles que la Lagopède alpin ou le tétras lyre et méditerranéennes telles que la Perdrix bartavelle et le Crave à bec rouge. Il est également un haut lieu pour rapaces et atrite notamment un couple de gypaètes barbus. Enfin, Sabots de Vénus, Pavots des Alpes, laiche ferme et Primèrièr Oreille d'ours témoignent de l'intérêt floristique du site.

La charte Natura 2000 du site du massif du Bargy a pour objet développer les usages respectueux de ces milieux de ces milieux qui perm richesses. Les propriétaires ou les collectivités territoriales (ou parcelles situées dans le site Natura 2000 peuvent signer la pr retour des avantages garantis par son adhésion.



Le site Natura 2000 du Bargy (en vert) et les co



Annexe explicative de la charte de site Natura 2000 du Bargy



## Annexe Chartre Natura 2000 du massif du Bargy

Site FR FR8201705 et FR8210106

### Objet de l'annexe

Cette annexe apporte des renseignements complémentaires sur la charte de site Natura 2000 du massif du Bargy. Elle est destinée à expliquer dans le détail :

- L'intérêt écologique de chaque engagement et recommandation retenue dans la charte de site
- Les modalités de mise en œuvre des engagements et recommandations
- Les points de contrôle des engagements

Ce document est une pièce contractuelle de la charte et doit être signée en même temps que cette dernière.

### A. Informations complémentaires sur la charte de site Natura 2000

#### 1. Objectifs de la charte de site Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle doit favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des espèces et des habitats « d'intérêt communautaires » du site (espèces listées dans les textes fondateurs de Natura 2000). Il s'agit avant tout de faire reconnaître ou de labelliser cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Aussi, les engagements proposés n'ouvrent pas droit à des rémunérations mais ouvrent droit à des avantages (résumés sur le quatrième de couverture de la charte). Elle ouvre droit également à une exonération d'évaluation des incidences si les engagements souscrits font partie des plans, programmes et projets listés dans la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

La charte et la présente annexe sont accompagnées d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

### Engagements et recommandations

#### Massif du Bargy

##### Milieux herbacés et zones humides

**Ne pas défricher les espaces ouverts herbacés ou zones humides.** Ne pas défricher les espaces ouverts herbacés ou zones humides. Ne pas défricher les espaces ouverts herbacés ou zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

### Les acteurs des sports et loisirs s'engagent pour le Bargy

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

**Ne pas défricher les zones humides.** Ne pas défricher les zones humides. Ne pas défricher les zones humides.

- Forme inspirée de la charte des Bauges
- Principe retenu : un document concis / Un livret d'accompagnement détaillé
- Le livret détaille les engagements et recommandations et les points de contrôle

**Projet**

## Milieux rocheux

*Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire et préserver les zones de nidification des rapaces rupestres*



Demander une expertise auprès de la commission « ouverture de voies » dès lors que je souhaite implanter une voie d'escalade, une via ferrata, parcours aventure... Cette cellule rendra un avis délibératif sur mon projet et pourra au besoin, refuser le projet ou demander des aménagements.



*Effectuer l'entretien de l'équipement en dehors des périodes de reproduction*



## Présentation des engagements et recommandations « Milieux Rocheux »

**Contrôle** : sur place, état des lieux des équipements en place et comparaison avec les demandes d'autorisation d'ouverture (évaluation des incidences et commission ouverture de voies)


# Présentation du livret d'accompagnement

Sommaire du livret explicatif qui sera annexé à la charte de site

1. Informations complémentaires sur la charte de site Natura 2000
  1. Informations générales
  2. Qui peut adhérer à la charte
  3. Durée de validité d'une charte
2. Présentation générale du site Natura 2000 du Bargy
  1. Descriptif et enjeux du site
  2. Objectifs de développement durable
  3. Principales activités socio économiques du site
  4. Réglementation et mesures de protection dont le site fait l'objet
3. Recommandations et engagements de gestion
  1. Descriptif détaillé des engagements généraux
  2. Descriptif détaillé des engagements par milieu (point de contrôle, explication sur l'intérêt écologique des engagements et recommandations, précisions réglementaires...)



Annexe explicative de la charte de site Natura 2000 du Bargy



**Annexe**  
**Charte Natura 2000 du massif du Bargy**  
Site FR FR8201705 et FR8210106

*Objet de l'annexe*

Cette annexe apporte des renseignements complémentaires sur la charte de site Natura 2000 du massif du Bargy. Elle est destinée à expliquer dans le détail :

- L'intérêt écologique de chaque engagement et recommandation retenue dans la charte de site
- les modalités de mise en œuvre des engagements et recommandations
- Les points de contrôle des engagements

Ce document est une pièce contractuelle de la charte et doit être signée en même temps que cette dernière.

**A. Informations complémentaires sur la charte de site Natura 2000**

**1. Objectifs de la charte de site Natura 2000**

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle doit favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des espèces et des habitats « d'intérêt communautaires » du site (=espèces listées dans les textes fondateurs de Natura 2000). Il s'agit avant tout de faire reconnaître ou de labelliser cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

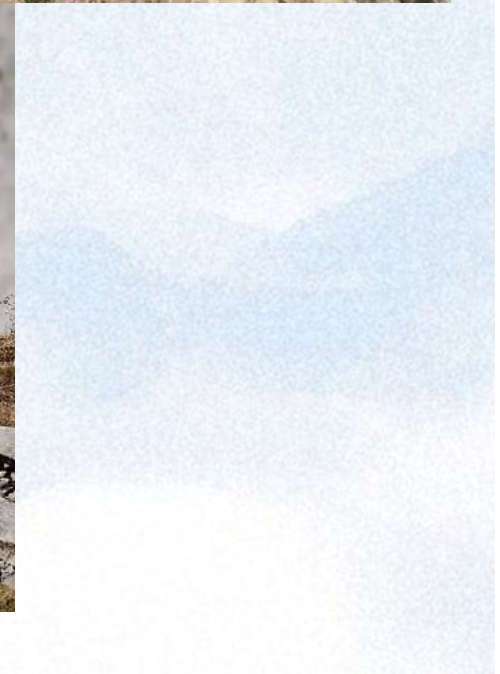
Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Aussi, les engagements proposés n'ouvrent pas droit à des rémunérations mais ouvrent droit à des avantages (résumés sur le quatrième de couverture de la charte). Elle ouvre droit également à une exonération d'évaluation des incidences si les engagements souscrits font partie des plans, programmes et projets listés dans la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

La charte et la présente annexe sont accompagnées d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

➤ Une charte qui deviendra opérationnelle une fois que le DOCOB sera arrêté, début 2013

### 3. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION OUVERTURE DE VOIES D'ESCALADE

© Antoine Rezer / CCFG-Natura 2000 Bargy



# Présentation du contexte

## Espèces présentes et sensibilité



Des espèces sensibles aux dérangements induits par l'escalade



Une sensibilité en période de reproduction  
(plus ou moins longue et sensible selon les espèces)

D'autres espèces et habitats pouvant être impactés  
(approche, voie de descente...)



# L'escalade sur le site

## Lors du diagnostic socio-économique

- Listes des principaux topos répertoriant les voies

Nom du site internet	Lien dynamique vers le topo directement	Nom de la voie	Situation dans le site Natura	Personne qui a réalisé le topo ou la 1ere sortie	Date de création topo	Date de consultation du site	Activité répertoriée	Nombre de sortie sur l'itinéraire entre date de rentrée et date de consultation	Remarques sur impact potentiel	Nom contact topo
Camptocamp		Pointe Blanche Bornes : traversée inté	Tous les sommets de cr	Djilali frederic	22/08/2001	26/10/2012	Randonnée	13		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : traversée du Col de Balaf	Cretes du Bargy	Laurent	16/01/2012	26/10/2012	Ski de randonnée	1	Lagopèdes zones hivernage	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : tour et sommet depuis morsullaz			22/03/2009	26/10/2012	Ski de randonnée	1	Lagopèdes zones hivernage	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : combe de servagin			08/03/2000	26/10/2012	Ski de randonnée	16	zones hivernage	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : couloir NW	Entre la tour et grand Bargy		10/02/2006	26/10/2012	Ski de randonnée	3	Gyp	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : couloirs Frémieux	Face sud		06/03/2010	26/10/2012	Ski de randonnée	3	zones hivernage	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : les gros veaux	Triangle du Bargy		01/08/2005	26/10/2012	Grimpe	5		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : chenu rosset			02/04/2009	26/10/2012	Ski de randonnée	4	Gyp	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : combe N de l'Encrennaz			11/03/2003	26/10/2012	Ski de randonnée	9		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : Couloir des Ranges			13/07/2009	26/10/2012	Randonnée	7	Lagos	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy par lac bénit et encrennaz			03/09/2011	26/10/2012	Randonnée	2		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : voie amy michel	triangle du Bargy		27/06/2010	26/10/2012	Grimpe	1		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Grand Bargy : versant sud est			11/02/2007	26/10/2012	Ski de randonnée	1	zones hivernage	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	La tour du Bargy : croupe est			14/03/2007	26/10/2012	Ski de randonnée	3	Gyp et bartavelles	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	La tour du Bargy : rampe est			17/03/2007	26/10/2012	Ski de randonnée	6	Bartavelles gyp	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy depuis le reposoir			26/04/2001	26/10/2012	Ski de randonnée	21		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : directe du lac			08/09/2007	26/10/2012	Grimpe	6	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : durandal			22/08/2009	26/10/2012	Grimpe	2	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy en boucle par les bécus			06/01/2003	26/10/2012	Rando - ski	6		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy en S-N par la tête à bécus			22/02/2003	26/10/2012	Ski de randonnée	2	Lagos	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy et Dieu créa la taupe			07/07/2010	26/10/2012	Grimpe	2	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : excalibur			17/08/2001	26/10/2012	Grimpe	1	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : fantaisie japonnaise			30/06/2012	26/10/2012	Grimpe	1	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : Hauteclair			29/06/2003	26/10/2012	Grimpe	7	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petite Bargy par le Lac Bénit			22/03/2002	26/10/2012	Ski de randonnée	7		
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : Pegase			21/06/2005	26/10/2012	Grimpe	8	Faucons	
Camptocamp	<a href="http://www.camptocamp.com">http://www.camptocamp.com</a>	Petit Bargy : pillier des annéciens			06/08/2005	26/10/2012	Grimpe	11	Faucons	

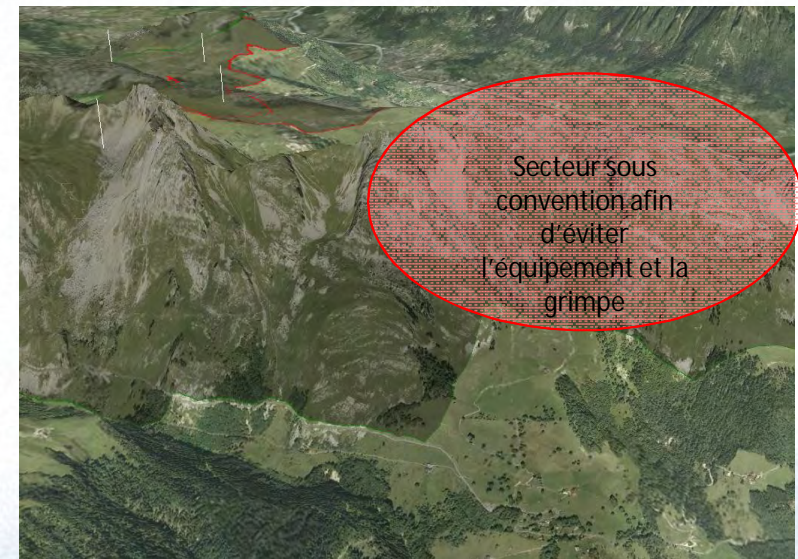
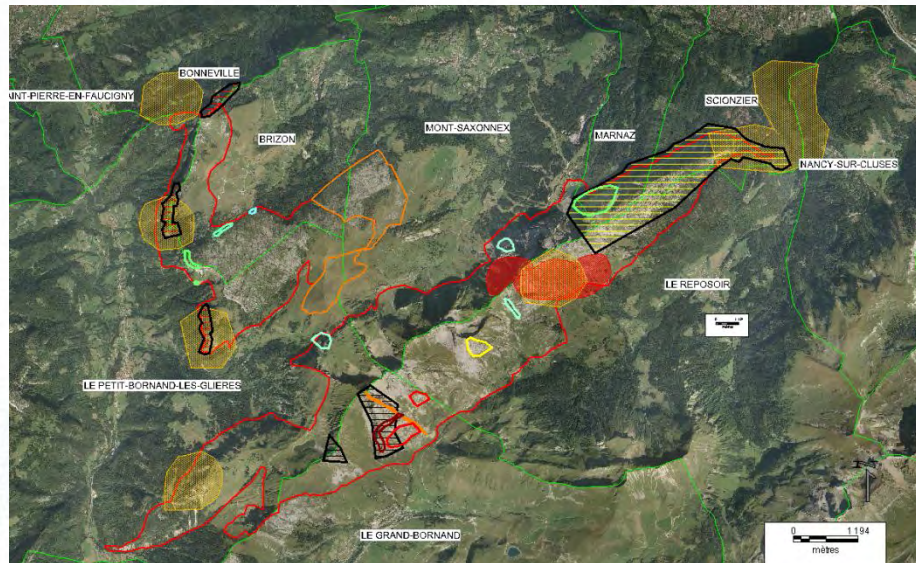
- Repérage des secteurs d'escalade et appréciation de la fréquentation
- Première prise de contact (souvent téléphonique) avec les guides, les principaux ouvreurs et éditeurs de topos sur le site





# L'escalade sur le site

Comparaison des sites d'escalade et des données issues du diagnostic écologique



Actuellement : dans l'ensemble, une bonne cohabitation grimpeurs-rapaces



# Mise en place d'une commission ouverture de voie d'escalade

## **Comment a-t-elle été créée?**

- Discussion des bases de fonctionnement de la commission ouverture de voies d'escalade dans le cadre d'une cellule de concertation réunissant :
  - Des grimpeurs, ouvriers et guides (3 personnes)
  - Un représentant de la FFME et deux représentants d'un des clubs CAF local
  - Un représentant de la LPO 74 et du conservatoire départemental (Asters, cellule faune)
  - Le président du comité de pilotage
  - L'animateur de site Natura 2000
  
- Conclusions de cette cellule soumises à validation du comité de pilotage en novembre 2012

## **Pour qui?**

- Destinée aux grimpeurs qui s'engageraient dans la charte de site :  
Elle permettrait aux grimpeurs signataires une exonération d'évaluation des incidences pour l'ouverture de voie d'escalade (évaluation qui devrait être rendue obligatoire dans le nouvel arrêté préfectoral à venir à l'automne 2012) : Une cellule plus opérationnelle sans formalités administratives

<b>Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions</b>	<b>Seuils et restrictions</b>
27) Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

Sites concernés : tous sauf Vallée de l'Arve, Les Usses, Delta de la Dranse, Zones Humides du Bas Chablais, Plateau de Gavot, Marais de Chilly et Marival, Réseau des zones humides de l'Albanais, Lac Léman.

→ proposition de maintien de l'item dans la liste.

- Elle se veut également, de manière plus générale, un espace de dialogue avec les ouvriers.

# Mise en place d'une cellule ouverture de voie d'escalade

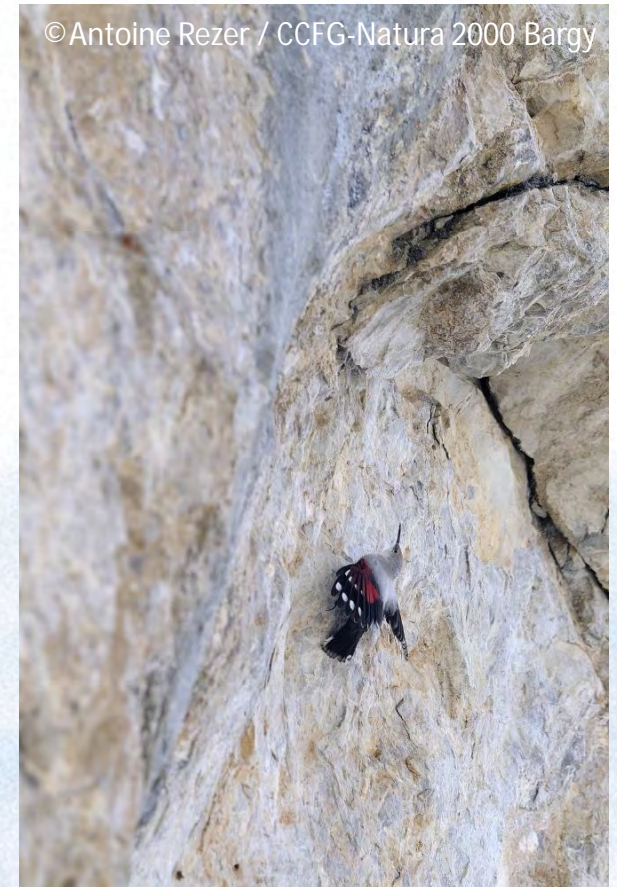
## ***Objet de la commission***

Il ne s'agit pas de bloquer toute l'activité d'escalade et toute ouverture de voies nouvelles mais d'encadrer le développement de projets pour éviter que des voies entraînent un dérangement pouvant faire échouer la reproduction ou compromettre la survie d'espèces déjà fragiles à l'échelle du site ou à l'échelle alpine.

- La commission aura la tâche de déterminer quels projets seront autorisés et quels aménagements pourront être demandés et pourra, au besoin, donner un avis négatif sur certains projets qui semblent incompatibles avec la préservation des espèces.

## **Déroulement :**

- Le projet est présenté en commission (dématérialisée dans un premier temps puis, au besoin, en commission plénière)
- La commission rend un avis (autorisation, refus, demande d'aménagement du projet) uniquement sur l'aspect environnemental.
- Le propriétaire garde son droit de décider ou non de l'équipement de sa parcelle.



# Règles de fonctionnement établies

*Règles résumées dans une brochure de présentation de la commission :*

## **Activités traitées dans la commission**

- Voies d'escalade
- Via ferrata
- Ouvertures de slackline (suite à un premier projet paru cet été sur le Petit Bargy)
- Via corda

**Statut de la commission par rapport au COPIL** : un rôle décisionnel pour être le plus réactif possible

Principe : si le propriétaire oppose son veto au projet la commission ne rend pas d'avis (elle peut néanmoins proposer au propriétaire une réunion plénière pour expliciter le projet et lever les éventuelles ambiguïtés

## **Composition de la commission**

- ✓ **1<sup>ère</sup> catégorie : Les grimpeurs.** Répartition type des différentes sous catégories : 1 guide, 1 représentant FFME, 1 représentant FFCAM et 1 équipeur (=association d'équipeurs, équipeur en tant qu'activité de loisirs...)
- ✓ **2e catégorie : les associations de protection de l'environnement.** Répartition type des sous catégories : 1 représentant ASTERS, 1 représentant LPO, 1 représentant FRAPNA, 1 représentant fédération de chasse.
- ✓ **3e catégorie : les représentants des autres acteurs locaux concernés par le projet.** Il s'agit principalement des collectivités territoriales et services de l'état. Répartition type des sous catégories : 1 représentant structure porteuse du Natura 2000 du Bargy, 1 représentant des services de l'état (DDT ou DREAL) en tant que garant de la mise en œuvre de Natura 2000 sur les territoires, 1 représentant de la commune concernée, 1 autre représentant à définir à chaque fois (exemple : représentant des agriculteurs ou forestiers si enjeux sur les accès, autre élu local...).
- ✓ Le propriétaire du site sera également invité à venir à la commission.

**La brochure présente également : les modalités de quorum de la commission, de scrutin et la démarche à suivre en cas d'absence d'un membre lors d'une commission**

# Point sur le premier cas d'école

Octobre 2012  
Projet d'ouverture présenté à la « commission ouverture de voie » du site natura 2000 du Bargy.  
FONCTIONNEMENT EXPERIMENTAL DE LA COMMISSION AVANT VALIDATION DU DOCOB

## Projet d'ouverture de voie dans le triangle du Grand Bargy

### Descriptif du Projet

**Ouvreur** : JM Boucansaud, guide installé à Mont Saxonnex

**Localisation** : triangle du Grand Bargy, commune de Mont Saxonnex (déjà équipé par ailleurs)

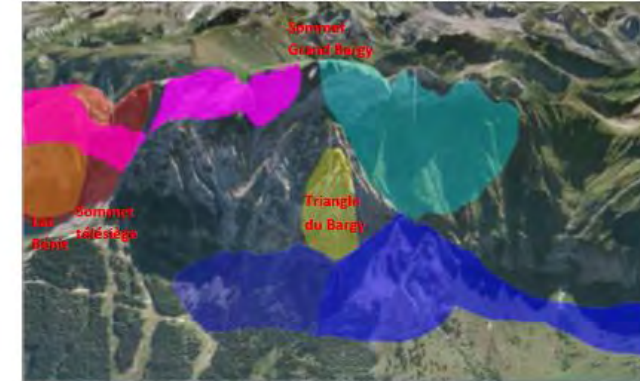
**Projet** : 3 trajets possibles dans le triangle en fonction des prospections préalables (dont 2 piliers de 150m qui sortent moins haut)

- Accès à la voie
  - Sentiers empruntés : même accès que les autres voies du triangle (en travers depuis le chemin pédestre reliant Morsullaz au sommet du télésiège)
  - Temps d'accès
- Voie envisagée
  - Tracé : secteur envisagé reporté sur la photo jointe
  - Équipement envisagé : goujons mais ambiance majoritairement « terrain d'aventure »
- Descente
  - En rappel dans la voie (pas de sortie plus haute que le sommet du triangle du Bargy). Rappel à équiper
  - Puis par le chemin de montée
- Cotation
  - Cotation envisagée : 6c-7a max. pour l'itinéraire le plus à gauche : niveau IV-V
- Travaux liés à l'ouverture
  - Date de début : automne 2012
  - Nettoyage, purges possibles.
- Communication autour du projet
  - Date d'ouverture prévue ?
  - Communication envisagée : bouche à oreille, parution dans le prochain topo de la vallée de l'Arve
- Périodes de fréquentation envisagées : 15 juillet-15 août

Les informations transmises dans ces pages sont confidentielles !. Merci de ne pas les diffuser en l'état (communication sur des zones de sensibilité prévue dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB)

Renseignements possibles : Structure porteuse : [m.rivollet@ccfg.fr](mailto:m.rivollet@ccfg.fr) ou 04 50 25 60 14

Octobre 2012  
Projet d'ouverture présenté à la « commission ouverture de voie » du site natura 2000 du Bargy.  
FONCTIONNEMENT EXPERIMENTAL DE LA COMMISSION AVANT VALIDATION DU DOCOB



Vue sur la face Nord du Grand Bargy

### Légende :

- Secteur d'escalade du triangle du Bargy (en jaune)
- Zone de sensibilité majeure Gypaète (bleu ciel)
- Zones de lagopèdes (rose)
- Zone hivernage tétras lyre (bleu foncé et bleu marine) et Zone estive tétras lyre (bleu marine) (la limite du site de nichée des tétras se situe sous l'aplomb du triangle du Grand Bargy)



# Point sur le premier cas d'école

Chaque membre de la commission est destinataire du dossier et chargé de remplir un formulaire en ligne

## Ouverture de voie au triangle du Bargy

Sondage lancé par Marion Rivollet, animatrice du site Natura 2000 Bargy | 7 | 1 | il y a 21 heures

Où: [Réunion dématérialisée dans un premier temps](#)

Suite à la demande de JM Boucanssat, guide de Haute Montagne à Mont Saxonnex, la commission ouverture de voie du site Natura 2000 du Bargy est invitée à se prononcer sur le projet ouverture de voie. Chaque participant a reçu un descriptif du projet et est invité à donner son avis par vote électronique dans un délai d'un mois. En cas de besoin, le projet pourra être présenté en commission plénière qui se réunira dans un délai d'un mois supplémentaire



## Résultats

A la demande du maire (propriété communale), réunion en commission plénière prévue le 6 décembre 2012

	Je suis favorable au projet d'ouverture de voie tel que présenté dans le document joint	J'ai des remarques(favorables ou non) que je transmets par mail à la chargée de mission qui relaiera à la commission	Je souhaite que ce projet soit débattu en commission plénière
<b>7 participants</b>			
mathieu louis CAF	✓		
Jean-François EXE	✓		
Michel Maire LPO 7		✓	
Bénédicte THEVEN		✓	
E.Marlé-Asters	✓		
Emmanuel Ratouis	✓		
MARTINELLI Jacqu		✓	
Votre nom	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# Perspectives

- Environ 2 à 5 projets attendus chaque année
- **Temps estimatif pour l'animation de cette commission**
  - **Travail pour faire connaître la charte et la commission auprès des acteurs**
    - contact et rencontre des grimpeurs, contact des rédacteurs et éditeurs de topo, contact des modérateurs de site internet...
    - Ecriture d'informations pour les topos, les sites internet (sites des communes, sites communautaires...)...
    - 4 jours/an
  - **Temps par dossier traité par la commission**
    - Préparation de la commission : rencontre de l'équipeur, mise en place d'un dossier de présentation, contact des membres, vérification des votes, apport éventuel de renseignements complémentaires... 1 journée
    - En cas de commission plénière : préparation de la réunion, réunion, établissement d'un relevé de conclusion. 1 journée
    - En cas de demande acceptée mais avec aménagements : vérification sur le terrain du respect des aménagements demandés (1/2 journée)
- **Temps total estimé chaque année** : 9 à 15 jours/an d'animation environ

# Conclusions

- Cette commission **est encore à l'état de projet** :
  - Pas de validation du DOCOB
  - Possibles ajustements en fonction des deux cas d'école
  
- Actuellement :
  - Contact de certains acteurs clés
  - Diffusion du compte rendu de la cellule aux professionnels identifiés sur le massif
  - Nécessité de refaire le tour des structures pour recueillir leur avis
  
- Une fois que le DOCOB sera approuvé, si le principe de commission est validé :
  - Contact plus large des guides, grimpeurs-amateurs et structures fédérales de manière plus large pour leur présenter la charte et le fonctionnement de la commission
  - En dehors de la commission, mise en place d'une journée de suivi par an des espèces rupestres
    - prospections sur les sites de nidification par duo : ornithologue/acteur des sports et loisirs
    - Objectifs :
      - Sensibiliser les acteurs des sports et loisirs aux espèces rupestres et renforcer leurs connaissances sur les espèces du site
      - Déterminer quelles sont les aires occupées pour l'année : matérialiser les voies d'escalade concernées et indiquer les voies qui peuvent être grimpées







**Merci de votre attention**



**Plus d'information sur la démarche auprès de la chargée de mission:**

[m.rivollet@ccfg.fr](mailto:m.rivollet@ccfg.fr) / 06 31 21 20 04

Plus d'informations sur le site du Bargy: [www.ccfg.fr/Environnement](http://www.ccfg.fr/Environnement) (rubriques Natura)

# Zoom sur les recommandations grand public

## Les acteurs des sports et loisirs s'engagent pour le Bargy

Projet

### Les acteurs des sports et loisirs s'engagent pour le Bargy



*Informez la structure opératrice de toute nouvelle pratique sportive ou de loisirs pouvant avoir un impact sur la conservation des habitats et des espèces et demandez une expertise auprès de la structure porteuse pour implanter un nouvel aménagement destiné à la pratique de loisirs (sentier, site de décollage...). Pour les voies d'escalade et via ferrata, se reporter à l'item spécifique*

Pratiquer la photographie de manière respectueuse : s'attacher à se fondre dans le paysage et chercher à ne pas provoquer, par son activité, une modification dans le comportement des espèces, éviter de s'approcher des sites de reproduction et d'hivernage et ne pas employer de méthodes telles que la repasse



*Ne pas déranger la faune présente sur le site, ne pas détruire des œufs ou des nids.*



*Limitez le dérangement en période sensible en évitant la fréquentation des zones hivernales et de nichées dès que cela est possible (informations disponibles auprès de la structure porteuse)*




*Ne pas cueillir la flore protégée : Sabot de Vénus, Chardon Bleu, Pavot des Alpes....*



*Évitez de sortir des chemins*

## ***Propositions de points à examiner en commission « ouverture de voies »***

- Accès à la voie
    - Sentiers empruntés/à créer
    - Temps d'accès
    - Balisage éventuel prévu
  - Voie envisagée
    - Tracé (sur photo ou 3D)
    - Equipement (spits, goujons, pitons, TA)
    - Emplacement des relais
  - Descente
    - Accès, tracé
    - Temps
    - Pose de rappel (dans la voie, à côté, utilisation d'une ligne existante...)
    - Balisage éventuel prévu
  - Cotation
    - Cotation max
    - Cotation obligatoire
    - Cotation engagement
  - Travaux liés à l'ouverture
    - Date de début et de fin de travaux (et périodes envisagées)
    - Types de travaux de nettoyage (purges avec utilisation ou non d'explosifs, dévégétalisation, déboisement) : dans la voie et accès
  - Communication autour du projet
    - Date d'ouverture prévue
    - Communication envisagée : topos, sites net, presse, TV...
    - Quelles infos naturalistes communiquées ?
- 

## ***Exemples de types d'aménagement de projet pouvant être envisagés***

- Accès à la voie : création de sentes et balisage, évitement de zones à galliformes, accès uniquement par le haut ou par le bas...
- Voie envisagée : type d'équipement pour limiter la fréquentation, fréquentation de la voie uniquement sur certaines périodes hors zones sensibles...
- Descente : emplacement des rappels, tracé, balisage et kairnage des itinéraires de descentes, évitement de zones à galliformes...
- Travaux liés à l'ouverture : périodes d'intervention en dehors des périodes de reproduction et d'hivernage, autorisation ou non d'explosifs, réflexion sur le raisonnement des besoins en débroussaillage, purge, dévégétalisation
- Communication autour du projet : communication sur les dates d'ouverture, communication d'infos naturalistes, communication sur le suivi ornitho dans le cadre de Natura 2000, communication sur les accès et sur les secteurs à éviter, communication sur les conditions d'utilisation de la voie.
- Aide pour la mise en place de plaquettes d'informations sur site pour les périodes sensibles, aide pour la communication via les topos et les sites internet sur les périodes sensibles...

# Rappel du contexte juridique et lien à faire avec la commission ouverture de voies

## Propriété : tout site appartient à un propriétaire

- Propriété privé (sur le site : le Reposoir)
  - Domaine privé d'une collectivité (communes du site)
  - Domaine public d'une collectivité (quand Utilité Publique : absence sur le site)
- } Tout aménagement nécessite une autorisation du propriétaire

**Il y a forcément une opération d'aménagement derrière**

**En domaine privé, tout aménagement nécessite une autorisation du propriétaire + impliquer le gestionnaire (lié par convention, bail...)**

## Statut juridique des équipements et protections d'escalade

En l'état actuel, le juge fait le distingo entre les équipements fixes (spits, relais, cables, échelle...)  
Et les équipements amovibles (sangles, coinces, friends, pitons...)

- Poser des équipements fixes = aménagement = autorisation du propriétaire (idem quand retire l'équipement)
- Pose équipements non fixes = pas un aménagement (la personne le reprend) = pas d'obligation de demande d'autorisation

# Rappel du contexte juridique et lien à faire avec la commission ouverture de voies

## Acces au site

- Si propriétaire interdit l'accès par un panneau, barrière et/ou grillage = aux risques et périls de celui qui y accède
- Si met un panneau comme quoi il se décharge de toute responsabilité = aucune valeur juridique = doit matérialiser l'interdiction s'il ne veut pas que sa responsabilité soit engagée
- Si aucun panneau, barrière... = site considéré comme ouvert au public = le propriétaire est censé sécuriser au mieux le site de grimpe et son accès s'il ne veut pas que sa responsabilité soit engagée

## Equipement du site et responsabilité en cas d'accident

- TA (que équipements amovibles) = responsabilité du grimpeur ne concerne que soi même. Si accident : se pose la question de la responsabilité entre pratiquants
- Site interdit au public = responsabilité de l'équipeur engagée dans l'accès et dans l'équipement en cas de plainte du propriétaire ou d'accident
- Site présumé ouvert au public avec équipement en fixe en l'absence d'autorisation du propriétaire = responsabilité de l'ouvreur engagée en cas de plainte du propriétaire pour dégradation du site
- Site ouvert, équipé en fixe avec autorisation (contrat) = si équipement défaillant, responsabilité de l'équipeur peut être soulevée tout comme celle du propriétaire (si convention faite via organisme grimpe c'est lui qui prend la responsabilité à la place de l'équipeur)

# Rappel du contexte juridique et lien à faire avec la commission ouverture de voies

## Si équipement/déséquipement en l'absence d'autorisation

- L'équipeur peut être condamné à réparation pour dégradation du bien d'autrui (en cas de plainte du propriétaire)
- Si défaut dans l'équipement (ex : spit mal posé) et que accident en lien avec le défaut : responsabilité engagée à titre personnelle ou au titre de l'organisme référent (compagnie guide, CAF, FFME...) et responsabilité du propriétaire pour non vérification de la sécurité

## En résumé, la meilleure façon « juridique » d'équiper (en dehors de toute considération Natura 2000)

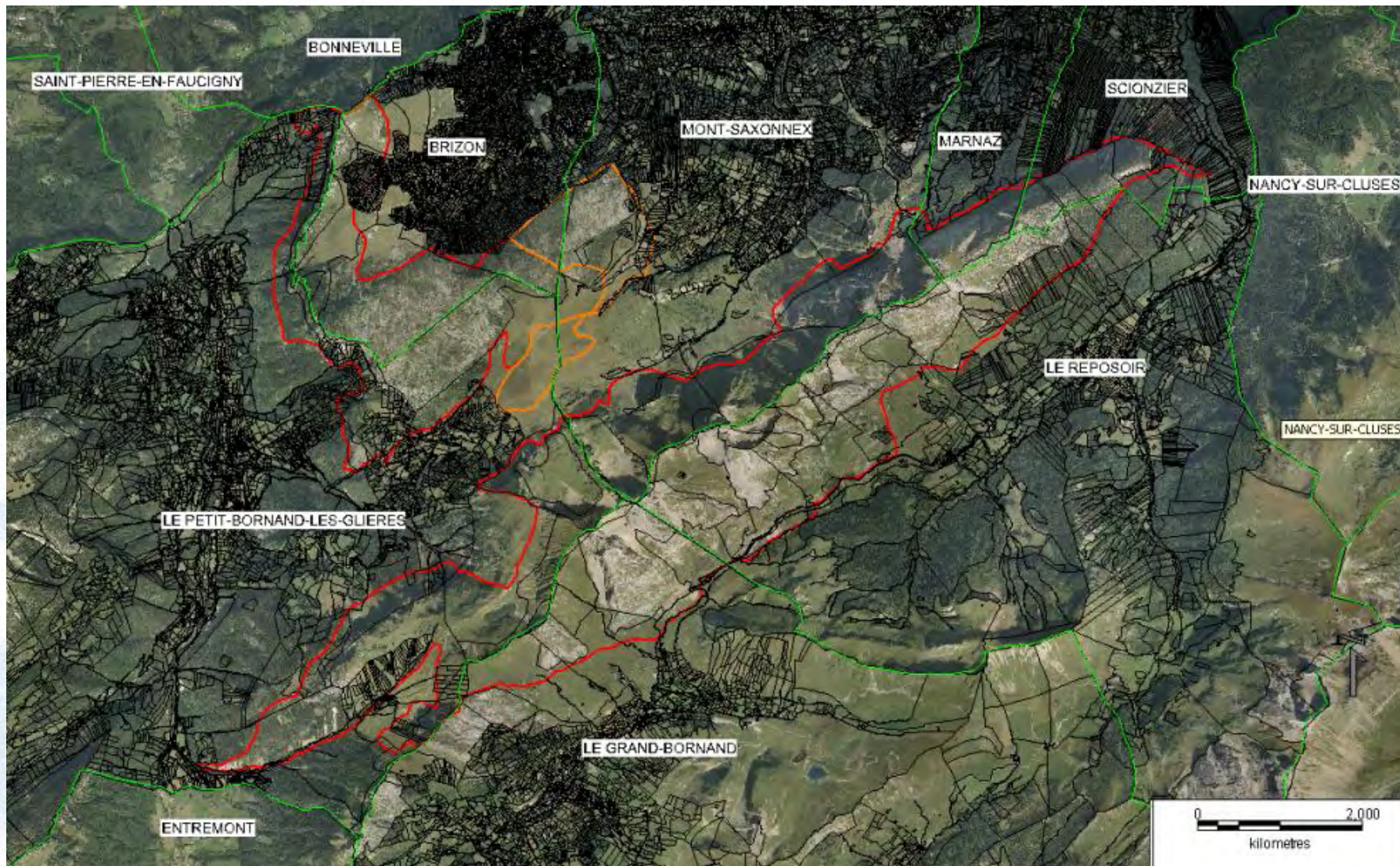
- Contractualiser la démarche d'équipement/déséquipement avec le propriétaire et le gestionnaire
- Un contrat qui permette d'exonérer la responsabilité civile personnelle en cas d'accident
- Sécurisation des accès
- Vérification de l'équipement au titre du propriétaire

## Question à considérer : quel positionnement de la commission « ouverture de voie » par rapport à ses considérations?

- Inclure les propriétaires dans la démarche?
- Demander l'utilisation de conventions types (via la FFME, la FFCAM...)

**Rappel : en site natura ,obligation de respecter la réglementation existante et donc au minimum d'avoir l'accord du propriétaire**

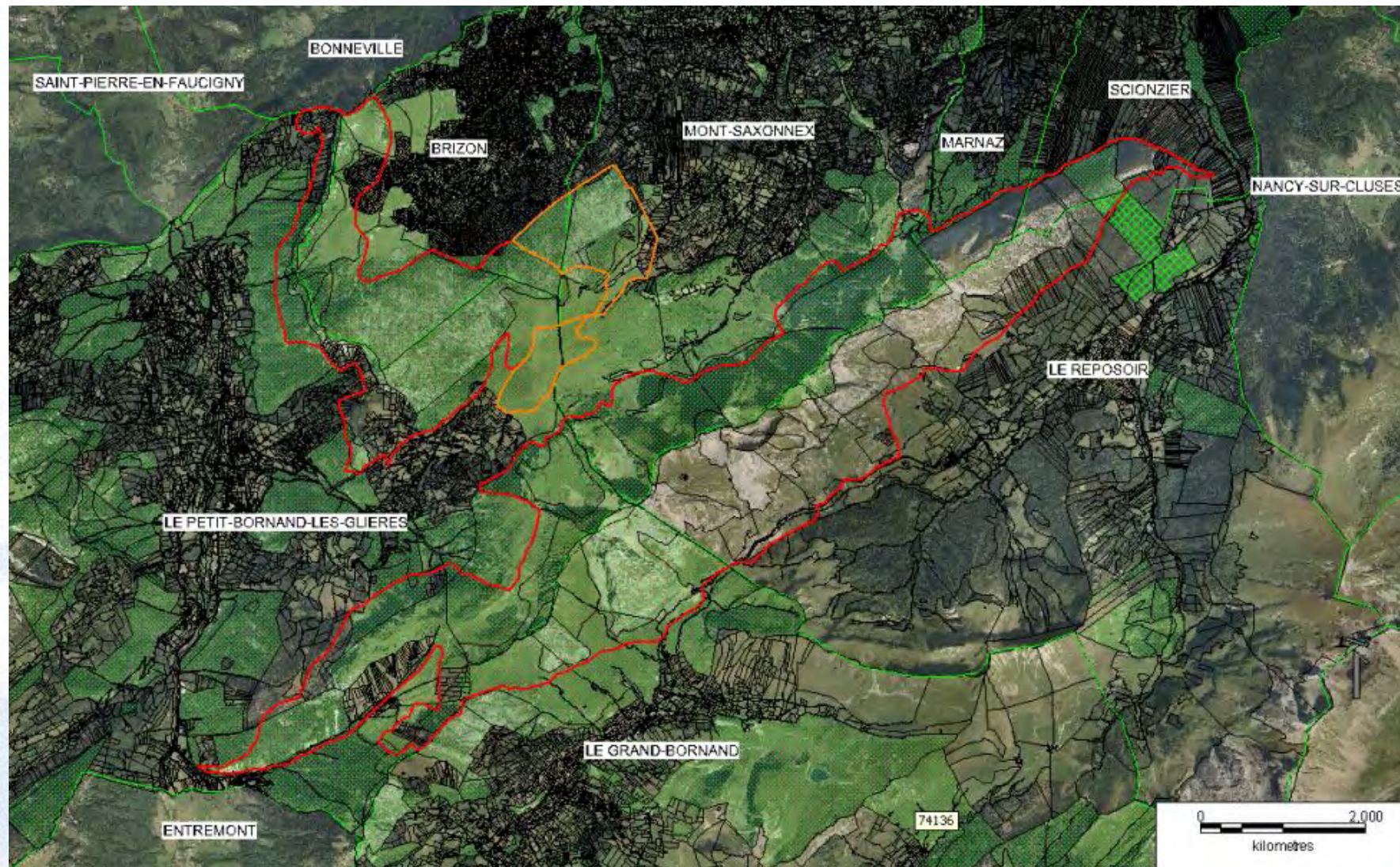
# Structure foncière du territoire





# Structure foncière du territoire

La propriété communale



# Structure foncière du territoire

La grande propriété privée

